

## **Bibliothèques Municipales - Exercice 1997 - Achat de livres et périodiques - Lancement des appels d'offres**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La fourniture de livres et périodiques pour les bibliothèques municipales pour l'exercice 1997 doit faire l'objet d'appels d'offres ouverts, compte tenu du montant total des achats.

La consultation des fournisseurs s'effectuera pour chacun des deux marchés, sur la base d'un cahier des charges qui prendra en compte les éléments suivants :

- pour les périodiques : capacité à fournir un large éventail de titres tant français qu'étrangers, mais aussi des exemplaires à l'unité ; qualité du suivi (abonnement - réclamations - aspects financiers) ;

- pour les ouvrages : capacité à proposer une très grande variété de titres à consulter sur place ou dans le cadre d'offices ; rigueur dans le suivi des commandes ; rabais proposé par rapport au prix public.

Vu le code des marchés publics, notamment en ses articles 296 - 297 - 298, le Conseil Municipal est invité à recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert, à approuver les cahiers des charges et à autoriser M. le Maire à signer les actes d'engagement à intervenir ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits inscrits au budget.

Il est précisé que le montant des dépenses correspondantes sera prélevé sur les crédits inscrits au BP 1997.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Visa préfectoral du 2 octobre 1996.*